



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

15

Synode
des 7 et 8 novembre 2022 à Berne

Plan financier 2024 – 2027

Proposition

Le Synode prend connaissance du plan financier 2024 – 2027.

Berne, le 6 septembre 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

1. Remarques générales

Tout comme le budget, le plan financier est présenté selon la norme comptable GAAP RPC 21. Il contient, outre le compte d'exploitation, le tableau sur la variation du capital.

La planification porte sur les années 2024 à 2027, une nouvelle législature débute en 2023. Comme expliqué dans le budget pour l'année 2023, le Conseil définira ses nouveaux projets et un calendrier correspondant après l'élaboration des objectifs de la législature début 2023. Le présent plan financier représente donc pour l'essentiel une actualisation du budget 2023.

En 2022, le Conseil a adopté un nouveau règlement d'organisation avec un nouvel organigramme. La planification du personnel pour l'année 2023 reflète déjà cette structure. Pour la période de planification 2024 à 2027, l'hypothèse retenue est que la structure des collaborateurs restera constante. En raison de la hausse attendue des prix à la consommation, une augmentation salariale modérée de 1% par an a été anticipée.

Le plus grand défi de l'avenir sera le déséquilibre qui se dessine : Le Synode a confié au Conseil de l'EERS des tâches supplémentaires au cours des dernières années et lui en confiera probablement d'autres (p. ex. commission de liturgie). Le Conseil attend également des impulsions pour de nouveaux projets de la part des comités stratégiques qui ont commencé leurs travaux fin 2021. Le Conseil définira ces projets avec la participation des comités. Parallèlement, l'étude sur l'avenir du financement ecclésial a montré que les Églises membres disposeront de moins de moyens dans les années à venir. Des dépenses plus élevées dues à l'augmentation des prix à la consommation renforceront encore cet effet. Le Conseil et le Synode doivent donc fixer ensemble des priorités et repenser la répartition des moyens financiers au cours de la nouvelle législature.

2. Compte d'exploitation 2023 à 2027

	Budget 2023		Plan 2024		Plan 2025		Plan 2026		Plan 2027	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
Produits										
Contributions des membres	5'922	72.6	5'922	72.6	5'922	72.6	5'922	72.6	5'922	72.6
Autres contributions aux projets, services, offres	589	7.2	589	7.2	589	7.2	589	7.2	589	7.2
Sommes cibles pour transmission	1'124	13.8	1'124	13.8	1'124	13.8	1'124	13.8	1'124	13.8
Collectes pour fonds	495	6.1	495	6.1	495	6.1	495	6.1	495	6.1
Total produits internes	8'130		8'130		8'130		8'130		8'130	
Produits de prestations fournies	26	0.3	26	0.3	26	0.3	26	0.3	26	0.3
Produits de remboursements div. des assurances	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Total produits	8'156	100.0	8'156	100.0	8'156	100.0	8'156	100.0	8'156	100.0
Charges d'exploitation										
Total projets et services et offres	-5'682	67.6	-5'693	68.3	-5'684	68.1	-5'570	67.4	-5'571	67.1
Total charges structurelles	-2'724	32.4	-2'641	31.7	-2'663	31.9	-2'693	32.6	-2'735	32.9
Total charges d'exploitation	-8'406		-8'334		-8'347		-8'263		-8'306	
Résultat d'exploitation	-250		-178		-191		-107		-150	
Total résultat financier	45		45		45		45		45	
Total autres résultats	2		0		0		0		0	
Résultat avant variation du capital des fonds	-203		-133		-146		-62		-105	
Variation du capital des fonds										
Fonds affectés										
Allocation	-1'028		-965		-965		-965		-965	
Utilisation	1'031		976		976		976		976	
Fonds libres										
Allocation	-30		-30		-30		-30		-30	
Utilisation	207		167		132		102		103	
Total variation du capital des fonds	180		148		113		83		84	
Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)	-23		15		-33		21		-21	
Attributions										
Attribution / utilisation capital de l'organisation	23		-15		33		-21		21	
Résultat annuel	0		0		0		0		0	

2.1 Produits

Le plan financier des années 2023 à 2026 prévoit le statu quo en termes de contributions. Si certaines tâches devaient être transférées à l'EERS dans un avenir rapproché, il faudrait également envisager une adaptation des contributions.

Le Conseil part du principe que les contributions extraordinaires pour l'aumônerie dans les centres fédéraux, les contributions selon l'accord avec *e.G. Diakonie Schweiz* aux projets de Diaconie Suisse, ainsi que les contributions aux manifestations de l'EERS (CPE, Conférence Femmes, Synode) resteront stables durant toute la période de planification.

La continuité est également stipulée pour les sommes cibles et les collectes en faveur des fonds.

2.2 Charges des projets et des «services et offres»

Dans les charges des projets et des «services et offres» sont contenus aussi bien les frais de personnel que les frais généraux.

Dans les frais de personnel, il est tenu compte d'une augmentation modérée des salaires en compensation du renchérissement de 1% par année et de l'hypothèse d'une structure du personnel inchangée.

L'aide aux organisations internationales se poursuivra sous la forme de contributions ordinaires et d'apports financiers à des projets concrets, en particulier les assemblées plénières.

En 2024, des contributions extraordinaires seront versées en faveur de l'Assemblée générale de la Communion d'Églises Protestantes en Europe CEPE et du Global Christian Forum. En 2025, l'Assemblée générale de la Communion mondiale d'Églises réformées CMER en Thaïlande et les charges seront entièrement compensées par des prélèvements sur le Fonds manifestations internationales.

En 2023, le Conseil décidera aussi des nouveaux objectifs pour la législature. Il peut en résulter de nouveaux projets ou «services et offres» alors que d'autres seront supprimés. Le plan financier repose sur l'hypothèse de frais généraux constants durant la période de planification.

2.3 Charges structurelles

Les charges structurelles couvrent les dépenses du Synode, du Conseil et du bureau de la présidente, ainsi que celles des services centraux, dans la mesure où elles ne peuvent être affectées à des projets. De plus, les collaboratrices et collaborateurs qui travaillent habituellement pour des projets y comptabilisent leur temps de travail lorsqu'elles et ils effectuent des tâches administratives comme la rédaction du rapport d'activité.

Les charges structurelles ne sont pas ventilées sur les secteurs.

L'immeuble est amorti à hauteur d'env. 100 KCHF par an. Cet amortissement est inscrit au compte de la réserve de réévaluation, l'amortissement est donc sans effet sur le résultat. Pour les autres éléments d'infrastructure, des amortissements d'approximativement 20 KCHF sont prévus.

2.4 Résultat financier

Comme dans le budget, les intérêts et les dividendes escomptés sur les parts de fonds ainsi que la gestion de la fortune sont budgétés, tandis que les fluctuations de cours ne le sont pas.

2.5 Autres résultats

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse est engagée par l'intermédiaire de l'EERS. Les charges occasionnées sont intégralement restituées.

L'EERS assume en outre, probablement encore jusqu'en 2024, des tâches administratives pour le compte du Conseil suisse des religions SCR. Ces charges sont compensées par des prélèvements du Fonds SCR et n'ont pas d'effet sur le résultat annuel.

2.6 Résultats des fonds

Les détails figurent dans le tableau sur la variation du capital.

3 Tableau sur la variation du capital 2024 à 2027

Comptes	Existant initial 1.1.2024	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2027
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	0					0
Fonds travail des femmes	72		200		-200	72
Fonds en faveur des droits humains	68		100		-84	84
Fonds Solidarité protestante Suisse	504		1'680		-1'680	504
Fonds Églises suisses à l'étranger	331		0		-60	271
Fonds Journées de l'Église en Suisse	153		0		0	153
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		1'880		-1'880	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	42		0		0	0
Capital des fonds (fonds affectés)	1'170		3'860		-3'904	1'084
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'586		0		-397	2'189
Réserve de fluctuations des placements	1'434		0		0	1'434
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88		0		0	88
Fonds Huldrych Zwingli	837		0		0	837
Fonds manifestations internationales	247		120		-95	272
Fonds John Jeffries	1'204		0		-12	1'192
Fonds publications / documentation	0		0		0	0
Fonds de solidarité	21		0		0	21
Capital généré	2'541				-20	2'521
Résultat annuel	-23	-18		20		-21
Capital de l'organisation	8'935	-18	120	0	-504	8'533

Les fonds libres sont gérés conformément à leurs règlements, les fonds affectés conformément aux ordonnances. Les règlements et les ordonnances ont été mis à jour en 2022.

En 2019, le capital de Solidarité protestante Suisse a été transféré à la FEPS. Le plan financier anticipe un résultat constant de la collecte de la Réformation et de l'offrande des catéchumènes de l'ordre de 420 KCHF par an.

Les collectes en faveur du Fonds des Églises suisses à l'étranger CESE ont été suspendues à fin 2017 sur décision de l'Assemblée des délégués. Le capital résiduel du fonds sert à soutenir des projets concrets des Églises suisses à l'étranger, et depuis 2021, finance également un soutien structurel dans des situations extraordinaires. Les Églises à l'étranger souhaitant bénéficier d'une telle aide doivent adresser une demande au fonds. Le plan financier prévoit des versements de l'ordre de 15 KCHF par an, et ce jusqu'à épuisement du capital. Les années passées, les demandes ont été inférieures aux attentes.

Les contributions extraordinaires des Églises membres à l'aumônerie dans les centres fédéraux sont toujours intégralement reversées dans la même année. En 2023, elles passeront de 420 KCHF à 470 KCHF.

Le capital du SCR sera sorti de la comptabilité sans effet sur le résultat lorsque le mandat prendra fin en 2024.

Le capital de l'organisation diminuera d'environ 460 KCHF durant la période de planification, et ce pour les raisons suivantes :

L'immeuble du Sulgenauweg avait été réévalué en 2010. Un montant équivalent a été porté au compte de la réserve de réévaluation qui diminuera chaque année dans les proportions de l'amortissement de l'immeuble. Cet amortissement planifié explique env. 400 KCHF de la réduction du capital.

Un montant total de 60 KCHF est prélevé sur le fonds CHKiA.

Les amortissements pour les fenêtres de l'immeuble du Sulgenauweg sont prélevés du fonds John Jeffries comme prévu.

Pour l'ensemble de la période de planification, le plan financier anticipe un léger excédent de charges d'environ 20 KCHF.